

RÉPONSE – QE 080 A – 26.09

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 080 – 26.09

déposée par Monsieur Léo DUNKEL, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**QUEL AVENIR POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS DU SECTEUR
NICOLAS-BOGUERET ?**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux trois questions (*rappel ci-dessous en italique*) posées au Conseil administratif (CA) en lien avec l'avenir des infrastructures sportives et de loisir du secteur NICOLAS BOGUERET et plus largement sur la presqu'île d'Aïre.

Premièrement — Le Conseil administratif serait-il disposé à étudier l'opportunité d'une rénovation ou d'une requalification du secteur comprenant notamment le terrain de basketball ainsi que la place de jeux située à proximité, afin d'en améliorer la qualité, l'attractivité et les conditions d'utilisation par la population ?

Le Conseil administratif partage l'importance des équipements de proximité situés dans le secteur Nicolas-Bogueret et reconnaît leur rôle dans la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier.

Il convient toutefois de préciser que le terrain de basketball mentionné dans la question est implanté sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé, la fondation Nicolas Bogueret. À cet égard, la fondation propriétaire a récemment annoncé un projet de rénovation de ses logements situés dans ce secteur de Nicolas-Bogueret.

La Ville de Vernier collabore ainsi avec cette fondation dans le cadre de la réflexion engagée autour de ce projet de rénovation des logements, étant précisé que la maison de quartier, bien que jouxtant ce périmètre, n'est pas concernée par le projet et sera maintenue en place.

Dans ce contexte, la Ville de Vernier a notamment souligné qu'un enjeu majeur pour l'avenir du secteur réside dans la qualité des aménagements extérieurs, en particulier des espaces de rencontre, de loisirs et des terrains destinés aux activités sportives.

Cette ambition s'inscrit par ailleurs dans les orientations définies par le Plan directeur communal de la Ville de Vernier, qui prévoit une réflexion coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés concernant l'aménagement et la valorisation des espaces ouverts. La question de l'avenir du terrain de basketball, de la place de jeux ainsi que, plus largement, des aménagements extérieurs du secteur, s'inscrit donc pleinement dans les discussions en cours entre la Ville et les propriétaires concernés.

Deuxièmement — Plus généralement, une réflexion est-elle actuellement menée concernant l'évolution, la rénovation ou le développement des espaces sportifs, de loisirs et de rencontre de proximité dans le secteur Nicolas-Bogueret et, plus largement, sur la presqu'île d'Aïre ?

Le Conseil administratif est attentif à la qualité des espaces sportifs, de loisirs et de rencontre de proximité sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans le secteur Nicolas-Bogueret, tel qu'évoqué supra, et sur la presqu'île d'Aïre.

Toutefois, en raison de disponibilité foncière notamment, aucun projet d'envergure relatif à la création de nouvelles infrastructures sportives ou de loisirs n'est aujourd'hui à l'étude sur la presqu'île d'Aïre.

La Ville privilégie dès lors une approche pragmatique consistant à maintenir, rénover et valoriser progressivement les équipements existants lorsque des opportunités se présentent. À titre d'exemple, le projet de rénovation de la buvette du Tennis Club d'Aïre s'accompagnera de l'aménagement d'une place de jeux destinée aux enfants, permettant ainsi de renforcer l'attractivité de ce site pour les familles. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du parc du Wellingtonia, la Ville a réalisé en 2024 un espace de pique-nique et de jeux pour les enfants et les jeunes adultes à proximité du terrain de rugby, afin de développer les usages récréatifs et la convivialité de ce lieu.

La question écrite QE 080 - 26.09 est ainsi close.

Vernier, le 28 septembre 2026



Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif